

3.1. Education de base et formation professionnelle et technique

Nous sommes déterminés à apporter à la jeunesse une éducation primaire et secondaire ainsi qu'un système universitaire efficaces. Nous sommes particulièrement attentifs à créer les conditions susceptibles de favoriser la motivation des jeunes pour ces diverses formations.

Nous encourageons les opérateurs francophones à concentrer leur action en matière d'alphabétisation, d'éducation de base et de formation professionnelle et technique sur l'information et la concertation. La poursuite de cet objectif suppose en particulier une meilleure participation de la coopération francophone à toutes les concertations menées dans ce secteur et le développement des partenariats entre enseignants, administrations de l'Education, parents, collectivités, ONG, associations, acteurs économiques et sociaux. Nous demandons à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie d'assurer, comme une priorité, le suivi des Assises de Bamako sur la formation professionnelle et technique.

Nous appuyons la mise en place d'une politique d'édition capable d'assurer l'émergence de filières de production de manuels scolaires dans les pays du Sud.

3.2. Enseignement supérieur et recherche

En matière d'enseignement supérieur, nous préconisons le développement des actions en faveur de la reconnaissance mutuelle des diplômes, de la mobilité des étudiants et chercheurs, du Plan d'urgence pour les universités africaines, de la recherche, des filières universitaires francophones, ainsi que de l'information scientifique et technique et du recours accru aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nous souhaitons le renforcement de l'Université Senghor d'Alexandrie et son ouverture à de nouveaux partenariats.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir commencé le processus d'évaluation externe par celle de l'Agence universitaire de la Francophonie, en raison de l'importance cruciale que revêt notre coopération multilatérale dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette évaluation globale, intervenant après une dizaine d'années de forte croissance de l'AUF, met l'accent sur les points forts et les points faibles de cet opérateur et sur la nécessité de le remobiliser dans un cadre multilatéral.

Nous donnons mandat au Secrétaire général d'engager, en étroite liaison avec le CPF, une réflexion prospective sur les orientations de la coopération multilatérale universitaire pour le moyen terme, en accordant une attention particulière à la régionalisation et à la spécificité des actions.

Cette réflexion devra déboucher sur une proposition de réforme des structures chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre de la coopération universitaire multilatérale. Elle visera, en particulier, une meilleure identification des priorités et stratégies, le resserrement des dispositifs administratif et financier, l'amélioration des dispositifs d'évaluation et de suivi des programmes. Elle s'appuiera sur les travaux d'évaluation de l'AUF et sur un dialogue avec l'AUF elle-même.

La prochaine conférence ministérielle de la Francophonie devra être saisie du projet de réforme, en vue de son adoption et de son application, dès 2000.